Le Sénat

2E. ANNÉE, No. 3. MANITOBA. MERCREDI, 12 JUIN, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......	$100 00
" emi "	60 00
" un qrt. de colonne	40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, MERCREDI, 12 JUIN, 1872. Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

PRIX DE PASSAGE

Pour traverser la Riviere-Rouge ou la riviere Assiniboine.

BACS.

Piétons	1	sous.
Cavalier, un cheval ou un bœuf...	6	"
Charrette à deux roues	8	"
Voiture légère à un cheval..........	12	"
" double à deux chevaux....	18	"
(Chevaux extra charges.)		
Moutons ou cochons	1	"

(Les prix de passage ci-dessus devront être payes avant de faire la traverse).

Prix pour traverser les deux Rivières:

Cavalier, un cheval ou un bœuf...	10	Sous.
Charrette à deux roues...............	12	"
Voiture légère à un cheval	18	"
" double à deux chevaux....	24	"
Piétons......................................	1	"

Les prix plus haut devront être payés avant de traverser la première traverse, alors qu'un billet sera donné pour traverser l'autre.

Le public pourra traverser en tout temps depuis 5 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir aux prix ci-dessus. En dehors de ces heures le prix sera double excepté pour les piétons qui devront payer 10 sous, soit sur l'une ou sur l'autre des deux rivières, payable toujours avant de traverser.

Les pietons allant à l'Eglise pour l'office les Dimanche et les jours de Fêtes d'Obligation, auront le droit de passer gratuitement depuis la dernière cloche de la Cathedrale de St. Boniface, jusqu'à une demie heure après, et depuis la fin de l'office jusqu'à une demie heures après. Depuis un quart d'heure avant la dernière cloche des Vêpres, jusqu'à un quart d'heure après; et depuis la fin des Vêpres jusqu'à une demie heure après.

(Signé),

JOHN NORQUAY.

M. T. P.

Winnipeg, Mai, 1872.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique pour les Ecoles Catholiques de la Province de Manitoba.

(*Suite.*)

A Son Excellence, le Lieutenant Gouverneur de la Province de Manitoba.

Excellence,

S'il m'était permis d'exprimer ici un vœu, ce serait celui de voir l'enseignement des écoles elementaires presente, comme carrière aux jeunes filles du pays elevées et instruites chez les RR. SS. de la Charité. Ce serait tout à la fois pour elles un but et un encouragement. Dans l'impossibilité de mettre toutes nos écoles elementaires entre les mains des RR. SS. de la Charite, je crois qu'en les confiant aux meilleures éleves des Religieuses, notre personnel enseignant se recruterait ainsi de la manière la plus sûre et la plus efficace.

3o. Je fis la visite de l'école de la Pointe Coupée, le 20 Décembre; cet endroit devra former plus tard un arrondissement distinct. La classe se fait dans une maison assez grande et assez bien installée pour cet objet.

Ouverte à des intervalles irreguliers depuis plus de quatre ans, cette ecole a continué sans interruption depuis le mois de Septembre.

Chiffre des elèves 28, dont 16 garçons et 12 filles.

Elèves dans le		Syllabaire...........	24
"	"	Devoir..................	4
"	"	Ecrivant...............	3
"	"	l'Arithmétique....	3
"	"	Catéchisme..	tous

4o. L'école dite chez les St. Germain fonctionne depuis quelques semaines, elle est frequentée par 25 enfants.

ARRONDISSEMENT DE STE. AGATHE.

Aussitôt après leur élection, les Commissaire de cet arrondissement, MM. J. Klyne, J. Berthelet, fils, et Alex. Morin, s'occupèrent de prendre les moyens d'avoir une école dans leur localité, à la Pointe à Grouette. Ces MM. deployèrent un zèle vraiment digne d'eloges: ni démarches, ni voyages ne leur coutèrent.

Lorsque j'y allai, le 19 Décembre, ils venaient d'engager une institutrice, et l'ecole s'est ouverte la semaine suivante avec une moyenne d'assistance de 41 enfants.

Elèves dans le		Syllabaire..	41
"	"	Catechisme..........	41

Le petit groupe de population de la Rivière aux Gratias m'a fait témoigner son désir de former un arrondissement séparé de celui de la Pointe à Grouette. Eloignés de 15 milles de ce dernier endroit, les habitants de la Rivière aux Gratias se trouvent dans l'impossibilité d'y envoyer leur enfants à l'école. Ils ont fondé et entretiennent déjà une petite école pour laquelle je demanderai une subvention particulière.

ARRONDISSEMENT DE PEMBINA.

Les Commissaires de cet arrondissement n'ont pas encore réussi à organiser une ecole, ils espérent pouvoir le faire dans le cours de l'annee courante.

Sur le chiffre de 17 écoles, actuellement ouvertes à 639 enfants des deux sexes, huit l'étaient avant 1870, c'étaient celles de St. Boniface, de St. François-Xavier, de St. Vital, de St. Norbert, de St. Charles et de la Pointe de Chênes. Avant cette époque, celles de Ste. Anne et du Lac fonctionnaient toutes deux plus ou moins régulièrement. La subvention de la Législature jointe au système adopté par la loi de cette année ont consolidé ces dernières et donné l'existence à sept nouvelles, à savoir, les écoles de St. François Xavier ouest et est, de la Baie St. Paul, de chez B. Tourond, de chez les St. Germain, de Ste. Agathe nord et de la Rivière aux Gratias.

RÉSULTATS DE LA LOI ACTUELLE.

Le nouveau régime politique de la province en fixant au sol une bonne partie de la population a rendu absolument necessaire la multiplication des moyens d'instruction regardés comme suffisants jusque là. Ces moyens les Missionnaires seuls, ou presque seuls, les avaient fournis. Ce fut un des premiers soins de l'illustre Evêque Provencher de s'occuper de la question de l'éducation. Les sacrifices qu'il s'imposa dans ce but furent considérables, et malgré l'extrême denument du zélé prélat, il put faire commencer un cours régulier d'études à quelques enfants dès 1823.

Plus tard, en 1844, il obtint des Religieuses, et pu dès lors espérer voir l'instruction élémentaire et l'éducation prendre une assiette permanente et régulière dans les paroisses. Cependant les progrès furent lents malgré le zèle des dévouées institutrices, et les sacrifices sans nombre qu'elles eurent à s'imposer. Comment pouvait-on goûter les bienfaits de l'éducation lorsqu'à peine on en voyait l'utilité? La vie nomade faisait oublier les leçons de l'école, et la vie sédentaire elle-même n'avait rien qui fut propre à en faire sentir la nécessité.

L'illustre successeur du prélat missionnaire, Sa Grâce Mgr. Taché, n'a pas consacré moins de temps, de soins et de sollicitude pour l'education que son regretté prédécesseur. Un plus grand succès a couronné ses nobles efforts ainsi que le zèle et le dévouement de son fidèle clergé, et ce serait se tromper gravement que de croire que l'éducation était nulle dans la colonie de la Rivière Rouge avant son changement de régime politique. D'ailleurs les statistiques et renseignements de ce court rapport, établissent la chose d'une manière irrévocable. Le soussigné dans la plupart des cas n'a eu qu'à recommander aux écoles nouvelles de prendre les anciennes pour exemples.

Cependant, il est aussi vrai de dire que les événements politiques en changeant la face du pays ont réveillé partout un plus vif besoin d'instruction, et la loi de 1871 aura contribué puissamment à l'activer en rendant possible la satisfaction de cette nécessité.

Est-ce à dire que nos hommes d'Etat doivent traiter cette grave question à l'instar des anciennes Provinces où l'idée de taxe est depuis longtemps comprise et acceptée? Est-ce à dire qu'il faille rejeter entièrement le fardeau des dépenses considérables occasionnées par la construction et l'installation des maisons d'ecole sur les épaules de la population du pays?

Je ne le crois pas. De ce qu'une institution fleurit dans tel pays, c'est s'exposer à mal conclure que de dire qu'elle produira les mêmes résultats dans tel autre. Les circonstances particulières d'une population doivent tout d'abord entrer en ligne de compte. Or, c'est précisément le caractère exceptionnel de ces circonstances multiples et variées qui fait que le législateur ne peut s'aventurer avec trop de prudence lorsqu'il s'agit d'appliquer ici les principes et les idées du *self-government* dans toute leur plénitude.

(*A continuer.*)



LE METIS.
MERCREDI, 12 JUIN, 1872.

Le Departement des Travaux Publics.

Le *Liberal* se plaint de l'état des chemins et des ponts; nous lui reconnaissons ce droit: mais ce que nous lui reprochons c'est d'en rendre le gouvernement responsable.

Le sol de Manitoba est tel que les chemins deviennent des ornières continues lorsque les saisons sont pluvieuses. La terre se détrempe, se creuse, se sillonne profondément en tout sens, et les voyages à pied ou en voiture sont quasi impossibles. Le mal vient de l'absence de pierres. Nous ne pouvons faire de macadam, parceque la pierre manque.

Ainsi donc si la nature de notre sol et les pluies fréquentes sont et seront toujours les seules causes de nos mauvais chemins, nous ne voyons pas comment on peut en rendre responsable le Département de l'Hon. M. Norquay.

Il y a des ponts en mauvais ordre; personne ne le nie, et nous sommes sûr que le gouvernement l'ignore moins que personne. Mais si on veut se rappeller les immenses difficultés qu'on éprouve à se procurer le gros bois le printemps; si d'un autre côté, on tient compte que tous les contrats de ponts sont donnés depuis longtemps, que plusieurs sont terminés, que d'autres sont en bonne voie, on n'en criera pas moins peut-être, mais ne fera qu'acte de justice en n'accusant qu'à bon escient.

Documents publics.

Nous apprenons que le département du Secrétaire Provincial expédie en ce moment aux membres de la Législature, aux juges de paix, aux membres du clergé de la Province un exemplaire des statuts et journaux législatifs, rapports, &c., de 1871 et 1872.

Arrivee d'un Missionnaire.

Le R. P. André, missionnaire du diocèse de St. Albert où il réside depuis sept ans et bien connu de nos lecteurs, est arrivé sain et sauf Vendredi dernier à St. François Xavier chez le vénérable M. le Grand Vicaire Thibault.

On attend de jour en jour le R. P. Lacombe et Rde. Sœur Charlebois, visitrice des RR. SS. de la Charité. S. G. Mgr. Faraud doit également être ici en Août prochain.

Depart des Sœurs Missionaires pour la Riviere MacKinzie.

La Révde. Sœur Lapointe et ses deux compagnes missionnaires (sœur Gauthier et sœur Daigle) se sont embarquées lundi dernier à 6heures p. m. sur les berges de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour la Rivière McKenzie.

Il y a maintenant plus d'un an que la Révde. Sœur Lapointe a laisse la mission de la Providence où elle était depuis six ans avec quatre autres Sœurs. Cette femme forte et courageuse a entrepris ce long et pénible voyage pour aller implorer la charité de ses compatriotes et demander au Canada des secours pour assurer l'existence de sa pauvre mission.

Mais si ce voyage offrait des difficultés et demandait du courage, on peut dire que Dieu l'a béni andelà de toute attente. En Canada où la Révnde. Sœur a passé l'hiver à recueillir des aumônes, elle a trouvé des amis charitables et des cœurs généreux partout où elle a tendu la main. Les secours qu'elle a reçus font vraiment honneur au peuple canadien, et montre une fois de plus sa charité sans bornes pour toutes les œuvres religieuses et charité qui ne peut manquer d'attirer sur ce pays les plus abondantes bénédictions.

Parmi ceux qui ont assisté la Rév. Sœur Lapointe tant de noms mériteraient des mentions spéciales qu'il vaut mieux laisser à Dieu seul le soin de leur donner leur récompense.

Cependant je ne puis laisser passer sous silence ce que vient de faire pour elle l'Hon. Compagnie de la Baie d'Hudson, qui lui accorde sur ses berges un passage gratis pour elle et ses compagnes, et de plus pour mille livres de bagage. Quand on connait les difficultés qu'il y a pour voyager dans ces régions éloignées; les marches fatigantes, les portages nombreux, les prix excessifs qu'il faut payer aujourd'hui pour faire arriver des provisions dans ces pays sauvages, on ne peut trop reconnaitre la générosité de la Compagnie en cette circonstance.

Extrait de la 34e Vict. ch. 23 touchant les etalons.

Il ne sera pas loisible de laisser errer en liberté aucun étalon de deux ans ou au-dessus, et tout tel animal trouvé ainsi errant pourra être saisi et livré au gardien de l'enclos de la paroisse où la saisie aura été faite, et le gardien donnera avis dans les deux langues française et anglaise dans un journal de la Province qu'il possède tel animal sous ses soins; et le propriétaire sera passible d'une amende n'exbédant pas dix piastres, dont moitié sera payée au gardien de l'enclos pour être remise à la personne qui lui a amené l'animal, et moitié sera versé entre les mains du Tresorier de la Province; et le propriétaire, avant de recouvrer dossession de son cheval, paiera les frais d'annonces et vingt-cinq centins pour la pension de l'animal par chaque jour qu'il sera demeuré à l'enclos public.

ONTARIO ET MANITOBA.

(*Suite.*)

Le gouvernement provisoire.—Schultz essaie d'en former un autre.—Trois morts.—Les droits des uns et des autres.—Fait étonnant.

Donald A. Smith, écuier, commissaire du Canada et de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, se rendit au Fort Garry, pendant les troubles. Après bien des calculs et des efforts, il convoqua une assemblée de toute la population. Cette population confia ses intérêts à une convention et choisit quarante délégués: vingt anglais et vingt français, qui se réunirent à Fort Garry. La convention siegea pendant un temps considerable et finit ses opérations par l'etablissement d'un gouvernement provisoire. Trente sept délégués sur quarante reélirent Riel pour président de ce gouvernement et en nommèrent les differents officiers. Des délegués furent choisis pour être envoyes en Canada, des réjouissances publiques se firent, et tout le monde crut qu'on était arrivé à une solution satisfaisante et que le gouvernement provisoire ainsi formé aurait pour mission de maintenir la paix dans le pays, jusqu'à l'arrivée des autorités canadiennes. Ces espérances de tranquillité ne durèrent pas longtemps: deux jours après la convention, Schultz, de son côté, Thomas Scott du sien, et quelques autres encore, organisèrent des partis pour combattre le seul gouvernement qui venait d'être reconnu. On se réunit, on s'arme; à Kildonan on établit les quartiers-généraux de la nouvelle armée d'insurgés, dont Schultz, au moment du danger, craignit de prendre le commandement; Scott était un des plus ardents. Eh bien! je le demande à tout homme sensé. Est-là de la vraie loyauté? Les prétendus héros se sont-ils montrés les amis de l'ordre et du pays? De quelle autorité ce parti vient il troubler la paix? De quelle autorité prend-il les armes? De quelle autorité fait-il des arrestations?

Dans ce parti qu'on dit avoir été porté à plus de six cents, il y avait si peu de discipline que Parisien, ennemi de Riel, fut aussi arrêté comme son espion. Le pauvre homme, qui ne s'échappa des mains des uns que pour tomber en celles des autres, en perdit la tête qu'il n'avait pas déjà très forte. Il prit la fuite, tira sur le jeune Sutherland par qui il se croyait poursuivi et le tua. Scott et quelques autres poursuivirent Parisien à leur tour, le blessèrent en lui logeant une balle dans la cuisse, puis l'atteignirent et l'assommèrent d'une manière cruelle et barbare. Les ennemis du Gouvernement Provisoire ne pouvant point s'entendre se dispersèrent. Quarante huit furent fait prisonniers le 17 Février, conduits et incarcérés à Fort Garry. Parmi eux se trouva Thomas Scott, qui, le 3 Mars, fut jugé par une cour martiale et exécuté le lendemain.

C'est la victime de cette exécution, c'est le cadavre de l'infortué Thomas Scott que les politiciens d'Ontario ont agité et agitent encore pour continuer une excitation qu'ils espèrent leur être profitable. On nourrit le fanatisme des masses aveugles, les uns en en faisant une question de Religion et d'autres en comparant cette mort à l'assassinat de l'Honorable T. D. McGee. On crie sur tous les tons que les métis sont des gens cruels et avides de sang. Ceux qui disent ces choses ne croient pas ce qu'ils disent, ou bien ignorent complètement ce qui s'est passé à la Rivière Rouge pendant la période des troubles politiques.

Riel et ses gens sont entrés au Fort Garry au commencement de novembre, ils y sont restés jusqu'à la fin d'août. Pendant ce temps bien des ennemis et des efforts ont menacé leur position. La commission donnée au Col. Dennis, avec l'ordre de brûler, abattre, tuer, etc., tout ce qui résisterait, fut le premier signal de la lutte; et cette lutte, fruit de la proclamation de l'Honnorable William McDougall, n'avait absolument aucun caractère légal. Dennis n'avait pas plus droit de s'emparer de *Lower Fort Garry* que Riel celui de saisir le *Upper Fort Garry*. Dennis n'avait pas plus le droit d'armer les Canadiens et les Sauvages, que Riel celui d'armer les Métis. Deux camps rivaux se trouvèrent en face l'un de l'autre sur un égal pied d'illégalité, à l'exception pourtant que Riel et les siens se tenaient sur la défensive dans le but de sauvegarder contre les étrangers ce qu'ils croyaient le droit de tout sujet britannique. Sans verser une goutte de sang, Riel resta maitre de la situation, fit prisonnière toute l'avant garde de l'armée de Dennis retranchée dans la maison de Schultz: puis proclama le gouvernement provisoire comme le seul existant, puisqu'il avait vaincu celui des *conservateurs de la paix* et que l'Hon. Mr. McDougall avait eu soin de proclamer la déchéance de celui d'Assiniboine. Ceci se passait au mois de décembre. Dans le cours du mois de janvier suivant, Donald A. Smith, Ecr., combattit le gouvernement provisoire par une tactique plus adroite. Il voulut diviser les métis français, réussit à en soulever une partie contre Riel et la population fut conduite à deux doigts de sa ruine; d'heureuses influences empêchèrent le conflit. Cette lutte secrète amena l'assemblée publique et la convention nommée plus haut, puis en définitive procura un nouveau triomphe au gouvernement provisoire, qui termina la convention sous la présidence de Riel, élu par elle, comme président du gouvernement provisoire avec l'approbation des seuls qui auraient pu prétendre à une autorité.

Cette seconde crise fit place à une troisième; la tentative de Schultz, Scott et autres, qui n'eut été qu'un fiasco ridicule, si on n'avait pas la douleur de lui rattacher la perte de trois vies, Sutherland et Parisien, tues dans le camp de ces nouveaux insurgés, et Scott exécuté dans l'autre camp. Cette dernière mort fit cesser les menaces et les agressions, et depuis ce moment jusqu'au jour où il était lui même convenu de se retirer, le Gouvernement Provisoire ne fut plus inquiété. En parlant de l'organisation qui a amené la création de la Province de Manitoba, il est sans doute extrêmement regrettable de rencontrer un cadavre sur son chemin; néanmoins, on peut dire en toute vérité que s'il est une chose étonnante pendant ce mouvement tout exceptionnel, ce n'est pas la mort d'un homme, mais le fait, au contraire, qu'un seul ait été tué. Quoi! Voilà une population, les armes à la main, en son pays natal, pendant une période de dix mois; voilà des jeunes gens sans expérience politique, ni étudu légales, qui dirigent cette population, qui exercent une autorité de dictateur sous un régime tout militaire.

Ces hommes, pendant plus de quatre mois, sont menacés nuit et jour; des étrangers, leurs ennemis jurés, tentent tous les moyens possibles de les vaincre, et un seul ne ceux qui, volontiers, les auraient tous tués, s'ils l'avaient pu: un seul perd la vie. Ce fait est peut-être unique dans l'histoire et prouve que les Métis de la Rivière-Rouge, loin d'avoir la soif du sang, ont tout au contraire la crainte de le vsrser. Il y a eu erreur de jugement, on s'est cru investi d'une autorité qu'on ne possédait pas. De deux maux, on a choisi celui qu'on croyait le moindre. Un homme a été jugé et exécuté parcequ'on le croyait coupable et dangereux. De là à un lâche et cruel assassinat, à un meurtre de sang froid, il y a toute une distance.

Dans le calme d'un cabinet, au milieu de toutes les sécurités d'une organisation régulière, il n'est pas facile, peut être même pas possible, de se rendre compte de ce qui s'est passé au milieu des troubles et de la désorganisation qui ont dû nécessairement caractériser un mouvement de la nature de celui dont nous parlons.

(*A continuer.*)

Lettres de Rome.

21 Avril, 1872.

Aujourd'hui, vers midi, le Saint-Père est entré dans la grande salle consistoriale, où se trouvaient réunis les Romains des paroisses de Saint-Laurent *in Lucina* et de Sainte-Marie *in Aquiro*. A sa vue, des milliers de voix l'ont salue par d'enthousiastes acclamations prolongées, et que renouvelaient des apostrophes tantôt au *Roi*, tantôt au *Pape infaillible*. J'ai remarqué dans l'entourage du Pape LL EEm. les cardinaux Consolini, Cesquini, Ferreri, Bizzarri, Grassellini et Capalti. Non loin du trône se trouvaient Mgr. Oreglia, nonce du Portugal, la princesse de Hohenzollern, deux princes de Hohenlohe, qui n'ont pas de parenté avec le cardinal de ce nom, lequel n'est plus à Rome depuis longtemps, et beaucoup de personnages de la noblesse cosmopolite et romaine.

Après une adresse assez longue et de charmantes poésies récitées par des enfants, Sa Sainteté, se levant, a loué les Romains de leur dévouement à la sainte Eglise et à sa propre personne, ajoutant que des catholiques venus de loin, de très loin à Rome, lui avaient récemment exprimé leur admiration de la tenue et de l'attitude du peuple romain au milieu des circonstances présentes.

Puis le Saint Père a prononcé une véritable homélie, et a pris pour texte l'évangile du jour, où se trouvent ces paroles: *Modicum, et jam non videbitis me: et iterum modicum, et videbitis me.* Tout d'abord, le peuple, interprétant le premier membre de phrase dans son sens littéral, a cru que Pie IX parlait de son départ ou de sa mort; mais rassuré par la suite, le bon peuple a de nouveau interrompu le Pape par des acclamations.

Avant de donner cette audience publique, le Pape avait reçu S. A. R. la duchesse de Baden, excellente catholique, qui prenait congé de Sa Sainteté. La duchesse s'éloigne en hâte de Rome à cause du typhus, maladie dont les cas sont pourtant assez rares.

NOUVELLES DIVERSES.

— Il est rumeur que M. le Shérif Bouthillier va resigner et qu'il sera remplacer par M. Gédeon Ouimet. M. Coursol succederait à ce dernier.

— Le 80e anniversaire de Pie IX a été pompeusement célébré à l'eglise de St. Roch Québec. Le sermon fut donné par M. l'abbé L. Paquet.

— Lord Lisgar ne partira pas pour l'Angleterre avant le 23 juin. On sait que Lord Defferin qui doit le remplacer quittera Londres pour le Canada le 13 du même mois.

— On lit dans l'*Echo de Lévis*:

Nous apprenons que les RR. Pères Trappistes, établis depuis quelques années dans le township Langevin, doivent prochainement retourner en Europe. Mais le Père François, leur supérieur, demeurera en Canada, comme prêtre séculier.

— On pense que la session ne sera pas terminée avant la mi juin. Dans cette prévision, Lord Lisgard, qui désire clore cette dernière session, a remis le jour de son départ. Il ne s'embarquera que le 22 Juin.

— On croit à Ottawa que l'élection de Marquette sera annulée, et que les deux candidats, qui ont obtenu un nombre égal de voix, recevront l'indemnité parlementaire et leurs frais de voyage. On sait qu'ils sont actuellement à Ottawa.

— Un M. Durand, habile mécanicien de Québec, vient d'inventer une nouvelle machine à coudre qui, par l'action aisée et ingénieuse, le mécanisme simple, l'élégance et la fini des diverses parties l'emporte sur toutes les autres machines. Il lui a donné le nom de *Stadacona*.

— Le Révd. M. A. Dumesnil, du Séminaire de cette ville, est arrivé meacredi dernier, à Montréal, d'un long voyage au Pérou où il était allé accompagner les Sœurs du Bon Pasteur. M. Dumesnil est parti aussitôt pour aller passer quelques jours dans sa famille, au Côteau du Lac, et devra venir à St. Hyacinthe la semaine prochaine.

— Dimanche le 26 mai a eu lieu à l'église de Notre-Dame de Bousecours, Montréal, la presentation solennelle de l'*ex-voto* que les Zouaves Canadiens ont promis à la Sainte Vierge, au milieu d'une furieuse tempête, dans leur traversée après la prise de Rome.

Ce gage sacré, destiné à perpétuer le souvenir de la reconnaissance des Zouaves Pontificaux Canadiens consiste en un petit navire (steamer) en argent de 2 1/2 pieds de longueur, lequel pouvant servir de lampe, sera suspendu à la voute du temple consacré à la mère du Sauveur.

— Depuis que la confédération est devenue un fait accompli, 19 nominations de sénateurs ont été faites, dont 3 pour la Colombie, 2 pour Manitoba, et 14 pour remplacer des senateurs mort ou résignataires.

Dans les cinq parlements qui ont fonctionné sous ce regime, 58 membres sont morts, savoir 11 des communes, 6 du Senat, 3 d'Ontario, 2 de Quebec, 3 de la Nouvelle-Ecosse, et 3 du Nouveau-Brunswick. Là dessus pas un seul double mandataire.

Les sessions du parlement fédéral ont eu lieu: du 6 nov. 1867 au 22 mai 1868 du 14 avril 1869 au 22 juin suivant, du 16 fév. 1870 au 14 avril suivant; et la session actuelle du 14 avril 1872—qui se terminera probablement le 15 juin prochain.

— Un journal irlandais termine une biographie de Robespierre par la phrase suivante: Cet homme extraordinaire ne laissa point d'enfants à l'exception de son frère qui fut mis à mort en même temps que lui.

— Lorsque M. d'Arnim ministre prussien, alla au Vatican pour remettre ses lettres de rappel, il fut si troublé aux paroles que Pie IX lui adressa qu'il est sorti sans remettre les lettres. Il les est allé porter ensuite au premier secrétaire de Sa Sainteté.

— En 1870, il a été expédié à l'étranger, 141,208,155 gallons de pétrole des seuls ports de New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et Cleveland. Pendant le mois de Décembre de la même année, il a été produit dans la Pensylvanie seulement 471,657 barils d'huile.

— Un cultivateur vit par une affiche qu'on vendait des recettes pour empêcher les puits et les citernes de geler. Il en achète une et lit: Fermez bien votre puits, dans les nuits froides et tenez-y un poêle allumé.

— L'*International* est arrivé samedi après-midi avec une centaine de passagers et un chargement aussi complet qu'a pu le permettre le niveau de la rivière.

Il est reparti lundi soir. Madame Howard, femme de l'Hon. M. Howard, Trésorier Provincial était à bord avec ses deux enfants, en route pour Montreal ainsi que notre compatriote Mr. Ed. Lapierre.

— Nous saluons avec plaisir l'arrivée dans notre province de plusieurs arpenteurs de Québec, entr'autres MM. LeBer, Lippé, LeBer, Martin, &c.

Deces.

BELANGER.— Décédée le 1er d'Avril à Cumberland House, après une courte maladie de trois jours, Eugenie Marie, à l'âge de 5 ans et 3 mois, fille unique d'Horace Belanger, de l'Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson.



AVIS.

Les Sections No. 19, 20, 21, 28, 29, 30, 31, 32 et 33 du Township 13, VIme Rang à l'Ouest.

Les Sections No. 31, 32, 33 et 34 du Township 13, VIIme Rang à l'Ouest, et

Les Sections No. 3, 4, 5 et 6 du Township 14, VIIme Rang à l'Ouest, sont reservees pour le present. Et il est défendu à toute personne de s'etablir dessus.

G. McMICKEN,
A. T. P.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 13 Mai, 1872.



LISTE des Lettres non-reclamées au Bureau de Poste de Fort Garry, le 22 Mai, 1872.

A	L.
Andrew Wm. H.	Lagemoniere, E
Anderson Ebeneger.	Leitch, John
Allen G.	Lemie, Thos
Ayowisse MissMaryan	Lee, Joseph
B	Lerondelle, Joseph
Balendon Miss E.	Lee, G M
Bell Mrs. Margeret	Lee, G P
Bourassa Dme veuve	Leish, L
Bannerman Same.	Laloissiere, Paul
Baker Thos. H.	M.
Baker John.	Moar, Wm
Blake Michael.	Morrison, John
Bairsh John.	Marion, George
Boskill John.	Mike, Mr
Boyce Albert.	Morrison, Wm
Brown Cargdon V.	Mack, John
Budge Wm.	Morne, Wm
Burgep Wm.	Morrisette, Baptiste
Budge Daniel.	Moyses, John
Bursee Newton.	Millar, John
Brown H.	Murray, A E R
Bruce Donald.	Mulligan, Albert
Brown George	McClellan, Duncan
Bullwanlts Josephus.	McDaniel, James
Bruce John.	McAdam, David
C	McKay, Alexis
Campbell Alex. G.	McCleond, Alex
Care David.	McCorrister, James
Carpenter John G.	McKay, Wm
Campbell J.	McCumber, Alfred
Champagne Maxime.	McKie, James
Clark James.	MacFarlane, John
Campbell George E.	McLachlan, James jr
Casey et Ross.	McMillan W
Coats Thos.	McLeod, Donald
Cantway Ecunt.	McMurchie, Malcom
Collins Thomas.	McLean, Colin
Campbell James H.	McRoberts, John
Curry Auson L.	McMaster, Dougald
Crone Charles.	McNeil, Malcomb
D	McPherson, Alex
Doawe Ira.	N
Davis Wm.	Nabase Louis
Doran Fred.	Nevine, Osnald R
Dunn James.	P
Daugherty Thos.	Plummer, W
E	Pelletier, Joseph
Edmonds,Bartolomon	Pierson, Thomas
Edgar, A C	Paswah,
F	Poitras, François
Franklin, J	Pagé, Thomas
Flett, Robert	Pruden, Mrs Anne
Fawcet, A J	R
Fonten, Lowey	Rowland, George
Flewrie, Lewis	Ross, James
Fraser, James	Richot, Bazil
Frank, August	Rose, John W
G.	Robinson, R
Garton, John	Robinson, Capt John
Grainger, Chas R	Rose, James A
Gibson, Francis	Reed, Wm
Gratt, George	Reynolds, James
Gale, Geo	Robillard, veuve
Goodre, August	Rankin, Thomas
Geer, Geo H	S
Gutheridge, Henry	Smith, Eugene C
H.	Small, Robert
Holland, A H	Savage, C
Howey, Isaac	Saunders, W H
Hodges, Henry	Sanderson, Wm
Head, H A	Sutherland, James
Hancock, E	Spence, Thomas
Hog, Joseph	Stevens, George
Huplin, Miss	Spencer, Wm
I.	Swinborn, Jos.
Isbister, John	T
Isbister, James	Thomas, George
J	Tate, James
Johnston, James	Thomas, Wm
Johnston, Wm C	V
Jean, Piriere	Villebrain, Louis
Jarvais, Paul	W
Johnston, James S R	Wiley, J H
K.	Wilson, Samuel
Kinenahkoosh, John	White, Philip
Kemaghan, John	Walter, Wm B
Kennedy, George	Wakegigyig, Vincent
Kerr, Wm	Y.
	Young, James, jr
	Yuill, A R

A. G. B. BANNATYNE,
Maître de Poste.

ASSOCIATION ST. JEAN BAPTISTE.

Fete Nationale de la population Francaise de Manitoba.

Dimanche prochain, 9 courant, il y aura assemblée des officiers et du comité de Régie de l'Association St. Jean Baptiste, après la grande messe, dans le bas de la sacristie de la cathédrale de St. Boniface.

On avisera aux moyens de célébrer dignement la fête du 24 Juin.

Par ordre. A. LEVEQUE, Secr.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires

St. Boniface, 11 Mars 1872.

AUX

Chasseurs, Traiteurs, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,
Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum
DU
DR. HERRICK.
Poudre conditionnees
D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS,
Montréal.
"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.
aa.

W. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.
HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg 23 Juin 1871.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires

St. Boniface, 11 Mars 1872.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers etablissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boltes à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Médecines brevetees,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

OUVRAGES DE FORGE

DE

PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigné remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage libéral qu'il en a obtenu, et prend la liberté de l'informer qu'il a

TRANSPORTE SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitude tous les ordres qu'on lui confiera.

Tous ouvrages faits à ordre.

Soin particulier donné au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.

26 Décembre 1871. 1a.

GRAINES FRAICHES

POUR

JARDINS.

A VENDRE CHEZ
W. G. FONSECA,

j-n-o. Pointe Douglas

RESERVE DES METIS.

JE donne avis que j'ai pris, comme ma réserve de métis une certaine étendu de terre située à l'extrémité sud des douze chaines de terre que je possède déjà dans la paroisse de Ste François-Xavier. La largeur et la longeur de ma reserve étant les mêmes que cellè de ma terre actuelle :

Je donne avis que j'ai pris et réclamé le 13 juillet 1870 douze chaines de terre aboutissant sur la rivière aux-ilets-de-bois et bornées à l'est par l'ancien chemin des hivernants et sur la rive gauche de la dite rivière.

De plus, à la même date, j'ai pris et réclamé douze autres chaines de terre situées à 3 milles en haut de la traverse de la même rivière et sur le même côté de la rivière.

PIERRE FALCON.

St. François-Xavier, 10 Janvier, 1872. 3f.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine opération, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir : vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnée pour une egale quantite de blé. Pourquoi ? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par consequent le meilleur moulin qui ait jamais été importé dans le pays.

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert, 4 Nov., 1871.

BUREAU DES TERRES DU CANADA.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.

HOTEL DAVIS, WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il debite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire,

23 Juin, 1871.—1-a.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les preparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 2 Avril, 1872.

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par le présent donné que des

BUREAUX D'ENREGISTREMENT

ont été ouverts dans les différents Comtés pour la réception et

L'ENREGISTREMENT DES ACTES.

THOMAS HOWARD,
Pour le Secrétaire Provincial.

EXTRAIT

Des Minutes du Conseil tenu à l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, Jeudi, le 7 Mars, A. D. 1872.

La question de considérer s'il est à propos d'adopter des reglements plus defins pour l'octroi des licences pour la vente des liqueurs enivrantes, etant mise devant le Conseil, il est jugé opportun d'adopter les Réglements suivants :—

Dorenavant, toutes licences, excepté les licences en gros, ne seront octroyées qu'annuellement, du premier jour de Decembre de chaque année.

Les demandes de licence ne seront reçues que lorsqu'elles seront faites le où avant le 1er Novembre précédent.

Immédiatement après le dit 1er Novembre, des listes des applicants de chaque paroisse seront preparées, et une liste contenant les noms des applicants de chaque paroisse. avec un avis du jour ou les demandes seront prises en considération, et où il en sera disposé finalement, sera affichée aux portes d'au moins une des Eglise dans chaque paroisse d'où telles demandes auront été reçues.

Immédiatement aprés le premier Décembre de chaque année, des listes imprimées contenant les noms de ceux qui auront obtenu leur licences, seront affichées de la même manière dans chaque paroisse ; aux dites listes sera annexé un avis que qu'il sera strictement défendu à toutes personne non incluses dans telles listes de vendre des liqueurs enivrantes, et que toute infraction à la loi sera rigoureusement punie ; et qu'une copie de cette minute séra publiée dans les journaux pour l'information du pays.

SEDLEY BLANCHARD,
Greffier du Conseil Exécutif.

MEDÉCIN VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

MEADE & KEMP

PEINTRES DE AISONS, D'ENSEIGNES ET I'OUVRAGES DE FANTAISIE.

POINTE DOUGLAS, WINNIPEG.

Toutes commandes exécutées avec gout et promptitude.

Attention spéciale donnée au peinturage des voitures légeres d'ete et d'hiver.

C'est maintenant le moment de faire peinturer vos wagons et buggies si vous voulez que la peinture soit durable.

Imitation, Vernissage et posage de tapisseries exécutés avec goût.

Nous garantissons que nos ouvrages donneront la plus entière satisfaction.

Prix moderés.

Winnipeg, 15 Février, 1872. 2 m.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure ; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le dérangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvenient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'interêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 25 Octobre 1871.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt à donner ses soins à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison où demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

Preparez vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÈLES DE SALON

CHEZ

JAMES H. ASHDOWN

AU

MAGASIN DE FERBLANTERIE

FOURNEAUX DE FFRME.

BOUILLOIRES A PEMICAN

Chaudières ! Chaudières ! Chaudières !

BOUILLOIRES À THÉ,

BOUILLOIRES DE CUIVRE

Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettées envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutees promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des ameliorations à sa boutique de tanneu à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son etablissement est de première qualité.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus enumerés sont invitées à visiter la librairie catholique du MÉTIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.'

Les Bureaux du *Métis* sont situés à Winnipeg, à l'etage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

——000——

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

——000——

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

——000——

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires

LETTRES FUNERAIRES.

——000——

CARTES

DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC ETC.

——000——

PROGRAMMES,

——000——

AFFICHES

——000——

LIVRES,

BROCHURES.

——000——

LA variete et le nombre de caractere que possède l'etablissement nous permettent d'executer les impressions qui nous seront confiees de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871